



> RENTREE 2026

COMMENT CANDIDATER EN LICENCE (LMI) ET MASTER MUSICIEN INTERPRETE (MMI) ?

JE CANDIDATE EN LICENCE MUSICIEN INTERPRETE (L1 / L2 / L3) :

1. Je m'inscris entre le 02 mars et le 07 mai 2026 au test d'entrée en L1 via la plateforme imuse du CRR : <https://www.imuse-montpellier.fr/extranet/extranet2/>
2. Pour une inscription en L2 ou L3, je m'inscris via la plateforme imuse du CRR et je m'inscris en parallèle sur eCandidat (date communiquée ultérieurement) : <https://candidatures.univ-montp3.fr/ecandidat/>
3. Je reçois une convocation pour le test instrumental et de FM qui se déroulera à la Cité des Arts, le Jeudi 28 mai 2026.
4. Je suis informé des résultats le jeudi 28 mai 2026 et je procède ensuite aux démarches d'inscription administrative auprès des deux établissements partenaires (Université et Conservatoire)

JE CANDIDATE EN MASTER MUSICIEN INTERPRETE (M1 / M2):

1. Je m'inscris entre le 02 mars et le 07 mai 2026 via la plateforme imuse du CRR : <https://www.imuse-montpellier.fr/extranet/extranet2/>
2. Pour une inscription en M2, je m'inscris via la plateforme imuse du CRR et je m'inscris en parallèle sur eCandidat (date communiquée ultérieurement) : <https://candidatures.univ-montp3.fr/ecandidat/>
3. Je reçois une convocation pour le test instrumental et de FM qui se déroulera à la Cité des Arts, le Jeudi 28 mai 2026.
4. Juin 2026 : Transmission des propositions d'admissions et inscription administrative auprès des deux établissements partenaires (Université et Conservatoire)

Etudiants qui résident à l'étranger au moment de la candidature : Possibilité de test en visio. Merci pour cela de contacter Mme Barkate (responsable du service scolarité du conservatoire) melissa.barkate@montpellier.fr

+ d'infos : contacter le service scolarité de la Cité des Arts (scolarite.crr@montpellier.fr)

ou M. Nathanaël ESKENAZY, Directeur du département Musique et Musicologie de l'UPV (nathanael.eskenazy@univ-montp3.fr)